

Partie I Présentation Générale

Chapitre 1 Rôle et principes de la comptabilité

Définition

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière. Elle va organiser et rendre compréhensible toutes les informations financières.

Il s'agit d'un langage universel qui permet de saisir, de décrire et de synthétiser sous forme de tableaux tous les événements financiers de la vie d'une personne morale.

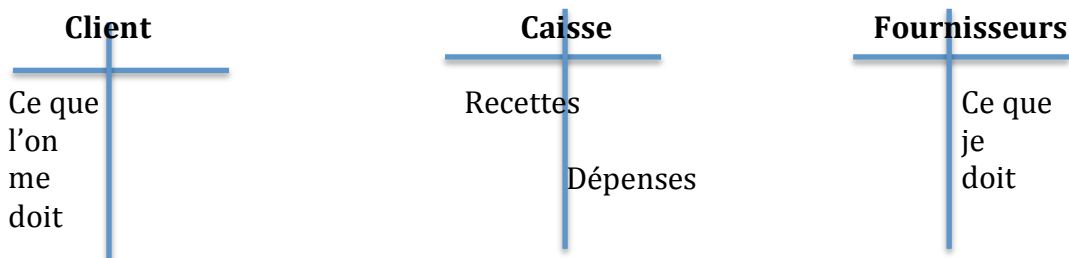
I/ Origine et évolution

A, Comptabilité des recettes et des dépenses

Les **comptabilités primitives** se limitaient à compter les mouvements de trésorerie. Elle avait pour fonction de justifier l'emploi des fonds confiés à un gestionnaire. Chaque opération ne donnait lieu qu'à une seule écriture soit dans la colonne des recettes, soit dans la colonne des dépenses : **comptabilité en partie simple**

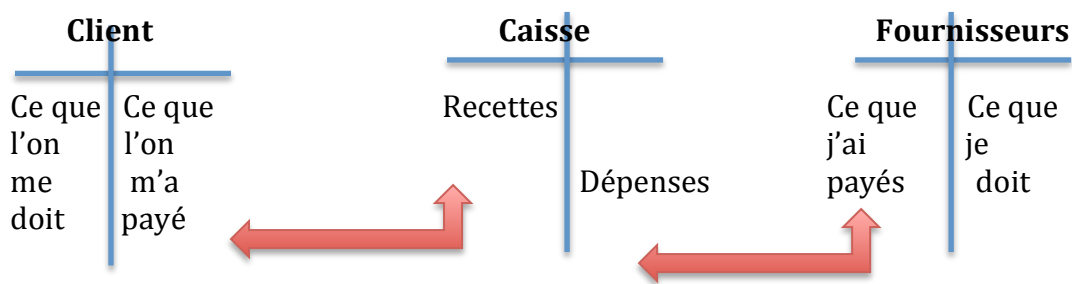
B, Comptabilité marchande en partie double

- ❖ **A partir du 14^e siècle**, s'est développé la notion du **crédit** (fait de reporter le paiement à une date ultérieure) dû à la multiplication des échanges commerciaux. Les paiements ne s'effectuaient pas au comptant, il était donc nécessaire de tenir compte du décalage dans le temps.
- ❖ Apparition des **créances (promesse de paiement, futur encaissement, lorsque l'on a une créance envers quelqu'un, il faut la placer dans la colonne de gauche)** et des **dettes (à l'inverse, lorsque l'on a une dette il faut la noter dans la colonne de droite)** concernant chaque partenaire.
- ❖ Elle se tenait dans 3 registres :



- ❖ Certains marchands remarquèrent que le règlement d'une créance se traduisait par deux enregistrements - dans le compte du tiers où ils notaient l'extinction de la créance - dans la comptabilité de trésorerie où ils notaient le paiement (recette)

Partie I Présentation Générale



Application

- 1- J'ai reçu 3€ pour la vente d'un pack de bouteille d'eau
Il faut mettre 3€ dans la recette
- 2- J'ai introduit 1€ dans le distributeur pour obtenir une canette
Il faut mettre 1€ dans les dépenses
- 3- J'ai reçu le détail des intérêts d'un compte d'épargne qui seront payés le mois suivant de 1750€.
Il faut mettre 1750€ dans ce que l'on me doit
- 4- Mon banquier vient de m'aviser du paiement des 1750€
Il faut mettre 1750€ dans les recettes et ce que l'on m'a payé
- 5- J'ai acheté un vélo pour 230€ payable le mois prochain
Il faut mettre 230€ dans ce que je dois
- 6- Mon banquier m'informe que mon vélo a été payé au début du mois
Il faut mettre 230€ dans les dépenses et ce que j'ai payés.

- ❖ L'égalité des débits (gauche) et des crédits (droite, du latin « avoir confiance ») fut généralisée par l'introduction de comptes de marchandises et « pertes et profits ». Cette méthode fut dénommée **partie double**. On passe de 3 à 5 registres en introduisant le compte de **ventes** et **d'achat**. Les ventes s'inscrivent toujours du côté des crédits alors que les achats s'inscrivent aux débits.



C, Comptabilité patrimoniale

- ❖ **A partir du XIXème siècle, les entreprises industrielles ont comptabilisé leurs immobilisations ainsi que leurs dépréciations.** Elles ont établi des bilans annuels censés refléter la situation de leur patrimoine. Il y'avait pas encore de règle unifiés d'évaluations et de présentations des bilans.

Partie I Présentation Générale

D, Comptabilité normalisée

Au XXème siècle, l'unification des bilans s'est imposée :

1) Dans l'intérêt de l'Etat

→ Création de l'impôt sur les bénéfices (1917) et plus tard **harmonisation des états comptables remis à l'administration** (1965)

2) Dans l'intérêt des actionnaires

→ Le **Traité de Rome** (1957) prévoit l'**harmonisation des obligations des sociétés en matière d'informations financières**.

→ Création de l'IASC en 1973 qui **définit des normes qui ont pour objectif d'apporter aux investisseurs boursiers une information qui soit pertinente et fiable**.

II/ Fonctions de la comptabilité

A, Moyen d'information

- ❖ **L'objectif de la comptabilité est de fournir des informations :**
 - Sur la situation financière et la performance d'une entreprise
 - Qui soient utiles dans le processus de décision des utilisateurs
- ❖ **Les utilisateurs sont :**
 - Les propriétaires, (qui espèrent que l'entreprise va dégager des bénéfices), les actionnaires
 - Les créanciers (banques et fournisseurs)
 - Les dirigeants
 - L'administration fiscale et les organismes sociaux
 - Les représentants des salariés au Comité d'entreprise
 - Les clients

B, Mode de preuve entre commerçants

- ❖ Les **tribunaux** admettent la comptabilité comme moyen de preuve dans les litiges entre commerçants (art. L 123-24)

III/ Les sources du droit comptable

A, Les sources législatives et réglementaires

- ❖ **Les directives européennes** : leur finalité est de parvenir à une harmonisation du droit des sociétés.
- ❖ **Le Code de Commerce** : précise les obligations légales des commerçants en matière de comptabilité

Partie I Présentation Générale

- ❖ **La loi sur les sociétés commerciales** : précise les obligations concernant les comptes sociaux
- ❖ **Le Code Général des Impôts**

B, Les recommandations nationales et internationales

- ❖ Autorité des Normes Comptables (ANC, 2009)
- ❖ Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- ❖ Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) : vérifie la validité des comptes
- ❖ L'Ordre des Experts Comptables (OEC)
- ❖ La Commission des Normes Comptables Internationales (IASB)

IV/ Principes et qualités de la comptabilité

A, Principes comptables

1) Relatifs à la délimitation des contenus

- ❖ **Principe de l'entité** : il consiste à distinguer le patrimoine de l'entreprise de celui de ses propriétaires.
- ❖ **Principe de séparation des exercices** : les flux de l'entreprise sont découpés en périodes appelées « exercices ».
 - Les produits et les charges doivent être rattachés à un exercice, même s'il existe un décalage entre la consommation et la facturation.

2) Relatifs à l'évaluation des éléments du bilan

- ❖ **Principe de prudence** qui incite au pessimisme :
 - **Comptabiliser** une **charge** ou une moins-value dès que leur **réalisation est probable**.
 - **Ne pas comptabiliser** un **produit** ou une plus-value qui ne sont **pas encore réalisés définitivement**.
- ❖ **Principe de non-compensation** :
 - Les éléments positifs et négatifs doivent être évalués séparément
- ❖ **Principe de permanence des méthodes**
 - Les méthodes d'évaluation doivent être conservées d'une année sur l'autre.
- ❖ **Principe de continuité de l'activité** :
 - La valeur actuelle des actifs est déterminée en presumant que l'entreprise poursuivra indéfiniment son activité.

B, Qualités de l'information comptable

- **Image fidèle** : donner une vue exacte et de bonne foi.
- **Régularité et sincérité** : la régularité est la conformité aux règles et procédures en vigueur, la sincérité est l'application de bonne foi de ces règles.

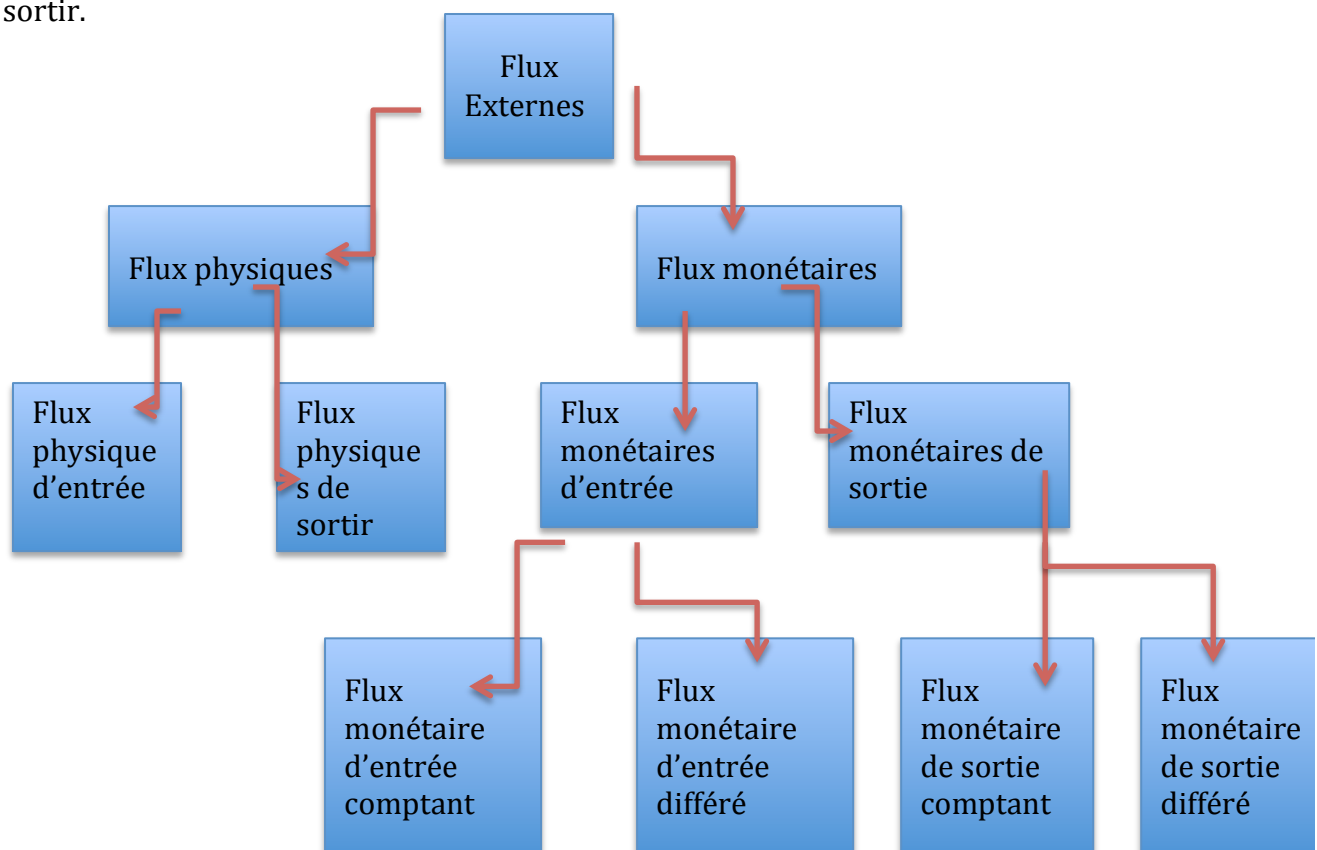
Partie I Présentation Générale

- **Comparabilité** : les comparaisons ne sont pas possibles que s'il y'a une permanence dans l'application des règles et procédures (principe de la permanence des méthodes).

Chapitre 2 L'enregistrement comptable des opérations

I/ Les différents types de flux

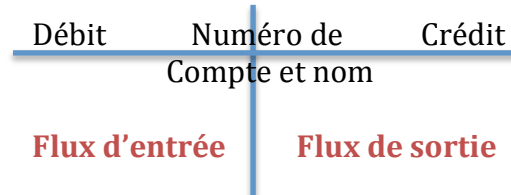
- Il existe deux grandes catégories de flux :
 - **flux internes** : circule au sein-même de l'entreprise.
 - **flux externes** : ensemble des relations que peut avoir une entreprise avec son environnement.
- **Nous allons seulement nous intéresser aux flux externes**
 - ❖ **Flux physiques** : tout les biens et tout les service, soit ils vont entrer, soit ils vont sortir.



Partie I Présentation Générale

II/ Le Compte

- Le **Compte** est un document dans lequel sont enregistrées toutes les opérations (les flux) de même nature au cours d'une période.
- Un compte schématique est un tableau divisé en deux colonnes :



III/ La partie double

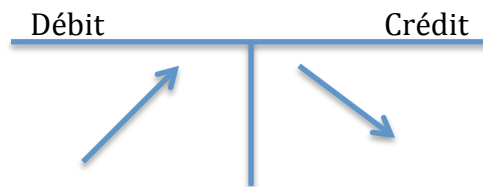
- ❖ Toute opération doit être enregistrée par l'intermédiaire de deux comptes au **minimum**.
- ❖ Chaque opération enregistrée au **débit** d'un compte doit également être enregistrée au **crédit** d'un autre comptant pour le même montant.
- ❖ La somme des **montants débités** étant égale à la somme des **montants crédités**.

IV/ La classification des comptes

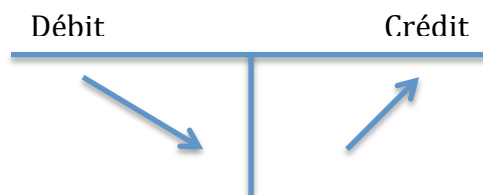
- ❖ Chaque compte possède un **numéro et un intitulé**. Le premier chiffre indique la classe à laquelle appartient le compte.
- ❖ Chaque catégorie de flux se retrouve dans une classe de compte bien spécifique.

A, Les comptes de bilan (classes 1 à 5)

- ❖ Ce sont des comptes patrimoniaux, ils correspondent à ce que l'entreprise :
 - **Possède** (les bâtiments, les machines, les liquidités).

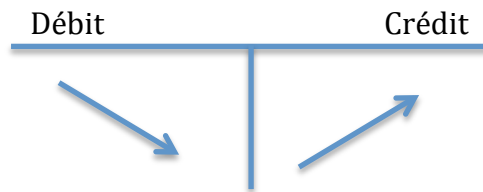


- Et ce qu'elle **doit** (les capitaux propres, les dettes envers les établissements financiers, les fournisseurs, les organismes sociaux, les salariés).



Partie I Présentation Générale

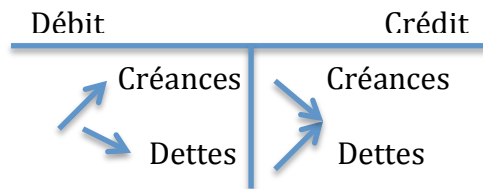
- ❖ **Classe 1 : Comptes de capitaux** (Flux Monétaires sortants différés à long terme)
 - Elle regroupe tous les moyens financiers utilisés (ex : Capital, Emprunts auprès des établissements).



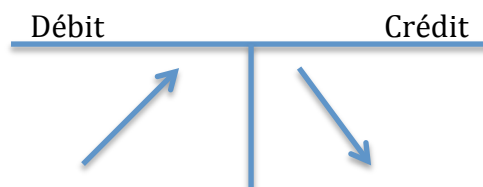
- ❖ **Classe 2 : Comptes d'immobilisations** (FPE LT ou FMED LT)
 - Elle fait apparaître la valeur des biens durables qui appartiennent à l'entreprise (ex : Matériel, bâtiments).

- ❖ **Classe 3 : Comptes de stocks**

- ❖ **Classe 4 : Compte de tiers** (FMED CT et FMSC CT)
 - Elle enregistre **dettes** et **créances** à court terme faites avec des tiers (clients, fournisseurs, Etat).



- ❖ **Classe 5 : Comptes financiers** (FMED CT et FMSC CT)
 - Elle constate les mouvements de valeurs en espèces (Caisse) ainsi que les opérations faites avec les banques (Banque).



Application 1

1)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: left;">Débit</td> <td style="width: 34%; text-align: center;">1-Capital</td> <td style="width: 33%; text-align: right;">Crédit</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">10 000</td> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Débit	1-Capital	Crédit		10 000		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: left;">Débit</td> <td style="width: 34%; text-align: center;">5-Banques</td> <td style="width: 33%; text-align: right;">Crédit</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">10 000</td> <td style="border-right: 1px solid black; text-align: right; vertical-align: middle;">1800</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">1500</td> <td style="border-right: 1px solid black; text-align: right; vertical-align: middle;">500</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-right: 1px solid black;"></td> <td style="text-align: right; vertical-align: middle;">500</td> </tr> </table>	Débit	5-Banques	Crédit		10 000	1800		1500	500			500
Débit	1-Capital	Crédit																		
	10 000																			
Débit	5-Banques	Crédit																		
	10 000	1800																		
	1500	500																		
		500																		
2)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: left;">Débit</td> <td style="width: 34%; text-align: center;">1-Emprunt</td> <td style="width: 33%; text-align: right;">Crédit</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">1500</td> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Débit	1-Emprunt	Crédit		1500		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;"></td> <td style="width: 34%;"></td> <td style="width: 33%; text-align: right; vertical-align: middle;">150</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-right: 1px solid black;"></td> <td style="text-align: right; vertical-align: middle;">2000</td> </tr> </table>			150			2000						
Débit	1-Emprunt	Crédit																		
	1500																			
		150																		
		2000																		
3)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;"></td> <td style="width: 34%; text-align: center;">1500</td> <td style="width: 33%;"></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-right: 1px solid black;"></td> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>		1500					<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: left;">Débit</td> <td style="width: 34%; text-align: center;">2-Mat Info</td> <td style="width: 33%; text-align: right;">Crédit</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">1800</td> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Débit	2-Mat Info	Crédit		1800							
	1500																			
Débit	2-Mat Info	Crédit																		
	1800																			
4)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; text-align: left;">Débit</td> <td style="width: 34%; text-align: center;">5-Caisse</td> <td style="width: 33%; text-align: right;">Crédit</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">500</td> <td style="border-right: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Débit	5-Caisse	Crédit		500														
Débit	5-Caisse	Crédit																		
	500																			

Partie I Présentation Générale

5)6)	Débit 2-Mat transp Crédit		Débit 4-Dette Peugeot Crédit
	2500		2000 2000

❖ Le solde d'un compte

- Il s'agit de la différence entre le total des débits et le total des crédits.
- Si le total le plus élevé est celui des débits, on dit que le solde est débiteur ; dans le cas contraire, le solde est créditeur.

	Débit 5-Banques		Crédit
	10 000		1800
	1500		500
			500
			150
			2000
	11500		4950
			SD 6650

- ❖ Dans la pratique, les comptes sont présentés sous forme de tableaux
 - **Les comptes à colonne séparés**

Nom du Compte					
Débit			Compte		
Dates	Libellés	Montant	Dates	Libellés	Montant
		Total			Total
Solde créditeur		Solde débiteur			
Total Général		Total Général			

❖ Les comptes à colonnes mariées

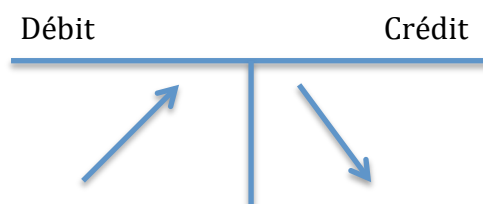
512-Banque					
Dates	Libellés	Somme au débit	Somme au crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
	Apport de M.Julien	10000		10000	
	Emprunt	1500		11500	
	Chq n°_à Micro+		1800	9700	
	Retrait		500	9200	

Partie I Présentation Générale

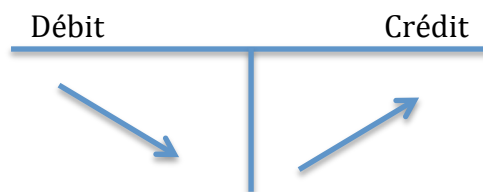
Chq n°_à Peugeot	500	8700
Virement remboursement	150	8550
Chq n°_à Peugeot	2000	6550
Totaux	11500	4950

B, Les comptes de gestion

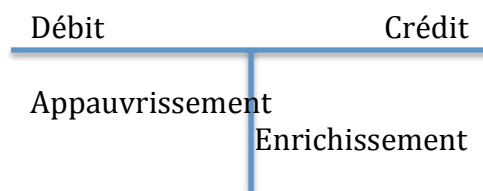
- ❖ Les comptes de gestion servent à mesurer l'activité de l'entreprise.
- ❖ Ils figurent dans le **compte de résultat**.
- ❖ On distingue :
 - **Classe 6 : Comptes de Charge (FPE CT)** → Les charges correspondent aux sommes versées ou à verser en contrepartie de biens et services consommés par l'entreprise au cours de son activité.



- **Classe 7 : Comptes de produits (FPS)** → Les produits correspondent aux sommes reçues ou à recevoir en contrepartie des richesses créées par l'entreprise au cours de son activité.



Comptes de gestion



Application 2

<p>1) <table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%; text-align: center;">D</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 80%; text-align: center;">6-Achats de biens</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1500</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> </p>	D	6-Achats de biens	C	1500			<table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%; text-align: center;">D</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 80%; text-align: center;">5-Banque</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 10%; text-align: center;">C</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">300</td> <td style="text-align: center;">1500</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">500</td> <td style="text-align: center;">250</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">600</td> <td></td> </tr> </table>	D	5-Banque	C	300	1500		500	250			600	
D	6-Achats de biens	C																	
1500																			
D	5-Banque	C																	
300	1500																		
500	250																		
	600																		

Partie I Présentation Générale

2)

D	6-Achats de services	C
250		

3)

D	7-Ventes de biens	C
	300	500

4)

D	4-Clients Robert	C
500		500

5)

D	4-Fournisseurs Vial	C
600		600

V/ La codification des comptes

- Chaque compte possède un **numéro** et un **intitulé**.
 - Le **premier chiffre** indique la **classe** à laquelle appartient le compte.
 - Le **deuxième chiffre** exprime une division de la classe et constitue le numéro des comptes principaux.
 - Le **troisième chiffre** présente une subdivision du compte à 2 chiffres... qui peut s'étendre jusqu'à 6 chiffres maximum.

Chapitre 3 L'organisation comptable

- Toutes les opérations comptables s'enregistrent à partir d'une pièce comptable (chèque, facture,...)

I/ Le journal

- ❖ Il s'agit d'un document obligatoire dans lequel toutes les opérations comptables sont enregistrées dans l'ordre chronologique.

N° de compte débité	N° de compte crédité	Date	Montant D	Montant C
		Intitulé du compte D Intitulé du compte C		
		Libellé justificatif		

Partie I Présentation Générale

Application 3 : Journal

		01/01/07			
2183		Matériel de bureau informatique	4000		
2184		Mobilier	6200		
530		Caisse	1500		
512		Banque	3300		
	101	Capital			10000
	164	Emprunt			5000
Constitution de la société GULIVER					
		03/01/07			
2183		Matériel de bureau informatique	3000		
	404	Fournisseur d'immobilier			
	3000	Acquisition d'un ordinateur			
		04/01/07			
623		Publicité	410		
	512	Banque			410
Règlement des frais de publicité					
		07/01/07			
530		Caisse	300		
	512	Banque			300
Virement interne					
		08/01/07			
604		Achats de prestations de services	2000		
	401	Fournisseurs			2000
Achats de séjours organisés					

Partie I Présentation Générale

		10/01/07		
530		Caisse	2500	
512		Banque	4800	
	706	Ventes de prestations		7300
		« Ventes de séjours organisés »		
		11/01/07		
604		Achats de prestations de services	3000	
	401	Fournisseurs		3000
		Achats de « séjours organisés »		
		13/01/07		
613		Locations	1800	
	512	Banque		1800
		Règlement du loyer		
		17/01/07		
606		Achats non stockés	300	
	401	Fournisseurs		300
		Achats de fournitures de bureau		
		20/01/07		
411		Clients	7000	
	706	Prestations de services		7000
		« Ventes de séjours organisés »		
		25/01/07		
401		Fournisseurs	2000	
	512	Banque		2000
		Règlement des fournisseurs		

Partie I Présentation Générale

		30/01/07			
641		Rémunération du personnel	1800		
	512	Banque		1800	
		Règlement des salaires			
		TOTAUX	43910	43910	

Partie II Les opérations courantes

Chapitre 1 Les opérations d'achat et de vente

I/ La facture de doit

- ❖ Seule document obligatoire, la facture de doit représente le détail de la somme due par un client à son fournisseur.

Chez le fournisseur

Chez le client

Fournisseur	DOIT	Client
Client Fact n°85 Le 15/09		
Marchandises		1500,00
TVA à 19,6%		294,00
Net à payer TTC		1794,00

Vente

TVA Collectée

Créance sur le client

Achat

TVA déductible

Dettes envers le fournisseur

➤ Enregistrement comptable chez le client

	15/09/20...	
607	Achats de marchandises	1500
44566	Etat-TVA déductible sur AB	294
401	Fournisseur Facture 85 du fournisseur X	1794

Partie II Les opérations courantes

➤ Enregistrement comptable chez le fournisseur

		15/09/20...	
411		Clients	1794
	707	Ventes de marchandises	1500
	44571	Etat-TVA collectée	294
		Facture 85 du fournisseur X	

A, Les autres éléments de la facture

➤ Les réductions commerciales

- **Le rabais** : réduction exceptionnelle du prix de vente pour tenir compte d'un défaut de qualité des marchandises, de la conformité des biens livrés, d'un retard dans la livraison...
- **La remise** : réduction habituelle sur le prix de vente pour tenir compte de l'importance de la vente ou de la qualité du client.
- **La ristourne** : réduction accordée sur un ensemble d'opérations réalisées avec un même client pendant une période donnée.

➤ **Les réductions financières** : elles sont accordées aux clients qui paient leurs factures avant la date convenue d'échéance. Il s'agit de **l'escompte** du règlement

B, L'enregistrement dans les comptes

❖ **Les réductions commerciales sur facture ne s'enregistrent jamais, on retient le net commercial.**

❖ **L'escompte** est considérée comme :

- **Une charge financière** pour le vendeur, enregistrée au débit du compte.
665-Escomptes accordés
- **Un produit financier** pour l'acheteur, enregistrée au crédit du compte.
765-Escomptes obtenus

➤ Enregistrement chez le client

		14/09/07	
607		Achats de marchandises	239,40
44566		Etat-TVA déductible sur ABS	46,45
	765	Escomptes obtenus	2,39
	401	Fournisseur	283,46
		Facture 432 de MACHINEL	

Partie II Les opérations courantes

➤ Enregistrement chez le fournisseur

		14/09/07	
411		Clients	283,46
665		Escomptes accordés	2,39
	707	Ventes de marchandises	239,40
	4457	Etat-TVA collectée	46,45
		Facture 432 au client ROBERT	

Application 5

		01/09	
601		Achats de mat. Premières	1220
4456		TVA déductible	67,10
	512	Banque	1287,10
		03/09	
615		Entretiens et réparations	500
44566		Etat-TVA déductible sur ABS	98
	512	Banque	598
		05/09	
606		Fournitures administratives	32,4
4456		TVA déductible	6,35
	512	Banque	38,75
		06/09	
613		Locations	1300
44566		Etat-TVA déductible sur ABS	254,80
	512	Banques	1554,80
		08/09	
616		Prime d'assurance	450
	512	Banque	450

Partie II Les opérations courantes

621		14/09	Personnel intermédiaire	1300	
44566			Etat-TVA déductibles sur ABS	254,80	
	512		Banques		1554,8
623		15/09	Publicité	330	
44566			Etat-TVA déductibles sur ABS	64,68	
	512		Banques		394,68
626		22/09	Frais postaux	5,20	
	512		Banque		5,20
626		23/09	Frais postaux et télécom	58,53	
44566			Etat-TVA déductible	11,47	
	512		Banque		70
606		27/09	Fourniture non stockable (énergie)	32	
	512		Banque		32
622		28/09	Honoraires	500	
44566			Etat-TVA déductible sur ABS	98	
	512		Banque		598

C, Les acomptes sur commandes et les frais de port

1. L'acompte

- ❖ On utilise les comptes suivants :
 - Chez le fournisseur : **4191-Clients, avances et acomptes reçus sur commande** (compte créditeur)
 - Chez le client : **4091-Fournisseur**, avances et acomptes versés sur commandes (compte débiteur)

Partie II Les opérations courantes

Application 6

➤ Enregistrement chez le fournisseur

		20/09/2007		
512		Banque	500	
	4191	Clients-acomptes reçus		500
		Acomptes reçu		
		29/09/2007		
411		Clients	456,8	
4191		Clients-acomptes reçus	500	
	707	Vente de marchandises		800
	4457	Etat-TVA collectée		156,8
		Facture n°367		

➤ Enregistrement chez le client

		20/09/2007		
4091		Fournisseur-acompte versé	500	
	512	Banque		500
		Acomptes versé		
		29/09/2007		
607		Achat de marchandises	800	
44566		Etat-TVA déductible sur ABS	156,8	
	4091	Frs-acompte versé		500
	401	Fournisseur		456,8
		Facture n°367		

Partie II Les opérations courantes

2, Les frais de port

- ❖ Ils sont enregistrés pour leur montant HT :
 - Chez le fournisseur : 7085-Port et frais accessoires
 - Chez le client : 6241-Transports sur achats
- ❖ **La TVA s'applique sur les frais de ports**

Application 7

- Enregistrement chez le fournisseur

		30/09/2007			
411		Clients	502,32		
	707	Vente de marchandises		400	
	7085	Port et frais accessoires		20	
	4457	Etat-TVA collectée		82,32	

- Enregistrement chez le client

		30/09/2007			
607		Achats de marchandises	400		
6241		Transports sur achats	20		
44566		Etat-TVA déductible sur ABS		82,32	
	401	Fournisseur		502,32	
		Facture 144			

II/ Les factures d'AVOIR

- ❖ **Toute diminution du prix de vente après facturation ou tout retour de bien effectuer par le client se traduit par l'élaboration d'une facture d'avoir.**

Partie II Les opérations courantes

A, Les circonstances

- ❖ **L'avoir est une somme due par le fournisseur à son client si :**
 - Le client retourne des marchandises
 - Le fournisseur accorde une réduction financière hors facture
 - Le fournisseur accorde une réduction commerciale hors facture

B, Cas du retour de marchandises

- ❖ **La facture d'avoir pour retour de marchandises**
 - Est soumise aux mêmes conditions de réductions (commerciales ou financière) que la facture initiale
 - Supporte de la TVA
 - **Ne contient jamais de frais de port**
- ❖ **Les retours de marchandises s'enregistrent de façon inversée par rapport à la facture initiale**

Application 8

➤ Enregistrement chez le client

		23/09/2007	
765		Escomptes obtenus	11,4
401		Fournisseur	440,85
	607	Achat de marchandises	380
	44566	Etat-TVA déductible	72,25
Facture A414 de X			

➤ Enregistrement chez le fournisseur

		23/09/2007	
707		Vente de marchandises	380
4457		Etat-TVA collectée	72,25
	411	Clients	440,85
	665	Escomptes accordés	11,40
Facture A414 au client X			

Partie II Les opérations courantes

C, Cas de la réduction financière

- ❖ Chez le fournisseur, on débite le compte **665** pour le montant HT de la réduction et le compte **4457** pour la TVA correspondante ; le compte **411** sera crédité du montant TTC

Application 9

		23/09/2007		
665		Escomptes accordés	90	
4457		Etat-TVA collectée	17,64	
	411	Clients		107,64
		Facture A569 au client X		

- ❖ Chez le client, on crédite le compte 765 pour le montant HT de la réduction et le compte 4456 pour la TVA correspondante ; le compte 401 sera débité pour le montant TTC.

Application 9

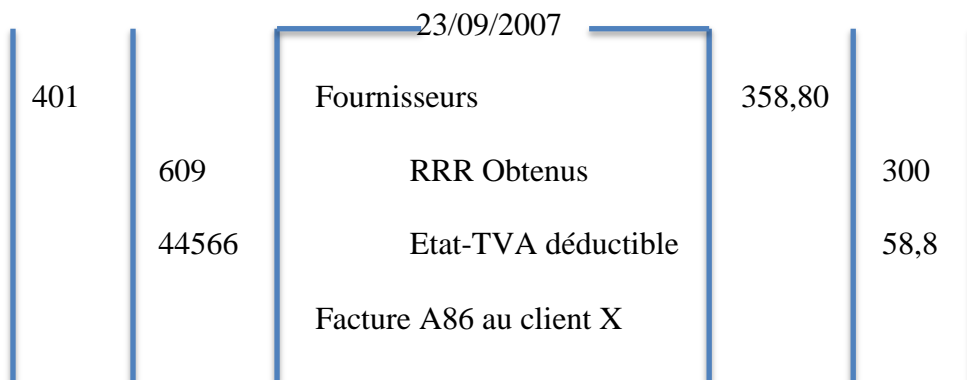
		23/09/2007		
401		Fournisseur	107,64	
	765	Escomptes obtenus		90
	44566	Etat-TVA déductible		17,64
		Facture A569 de X		

D, Cas de la réduction commerciale

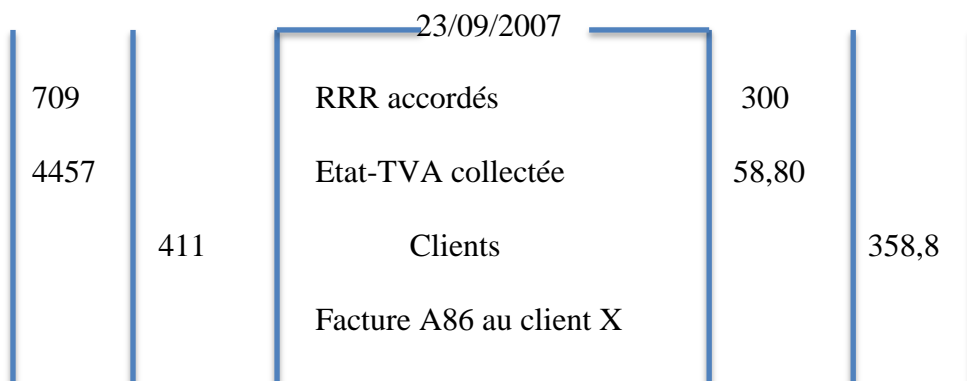
- ❖ Il s'agit de réductions supplémentaires accordées (rabais) mais le plus souvent il s'agit de ristourne annuelle sur chiffres d'affaires.
- ❖ Elles font l'objet d'un enregistrement dans des conditions particulières
 - Chez le **client**, elles sont enregistrées au crédit des comptes **609-Rabais, remises et ristourne obtenus** pour le montant HT de la réduction et **4456** pour la TVA correspondante ; le compte **401** sera débité du montant TTC.

Partie II Les opérations courantes

Application 10



- Chez le fournisseur, elles sont enregistrées au débit des comptes 709- Rabais, remises, et ristournes accordées pour le montant HT et 4457 pour la TVA correspondante ; le compte 411 sera crédité du TTC.



III/ Les opérations en monnaie étrangères

- ❖ On distingue :
 - Les opérations **d'importation** et **d'exportation** qui sont réalisées avec des entreprises établies dans un état hors Union Européenne.
 - **Les opérations intracommunautaires** qui sont réalisées avec des entreprises établies dans un Etat membre de l'Union Européenne.

A, Les importations et exportations

1, Les importations

- ❖ Les opérations d'importations sont soumises à la TVA française.
- ❖ Les biens sont soumis aux droits de douanes qui sont à inclure dans le prix d'achat soumis à la TVA qui est récupérée immédiatement.
- ❖ Les éléments de facturation sont convertis au cours du jour, en euros.

Partie II Les opérations courantes

- ❖ Si les règlements s'effectuent à crédit, il faut convertir ces règlements sur la base du dernier cours de change
 - Le cours a augmenté entre la facturation et le règlement : l'entreprise constate **une perte de change (666-Pertes de change)**
 - Le cours a diminué : on constatera **un gain de change (766-Gains de change)**

Application 11

- Cours au 15/09/07 : EUR/USD : 1,1704 (1€=1,1704\$)
- Cours au 15/10/07 : EUR/USD : 1,1646
 - Calcul du montant de l'achat au 15/09/07 :

$$\frac{380}{1,1704} = 324,67\text{€}$$
 - Calcul de la TVA due :

$$(324,67 + 40) \times 19,6\% = 71,48\text{€}$$

607	401	15/09/07	324,67	324,67
		Achats de marchandises		
		Fournisseurs		
		Achat à BBR 380\$		
607	512	15/09/07	40	40
		Achats de marchandises		
		Banque		
		Droits de douane		
44566	4455	15/09/07	71,48	71,48
		Etat-TVA déductible sur ABS		
		TVA à décaisser		
		TVA due		

- Montant du règlement au 15/10/07 :

$$\frac{380}{1,1646} = 326,29\text{€}$$

Partie II Les opérations courantes

401		15/09/07		
666		Fournisseurs	324,67	
		Pertes de change	1,62	
	512	Banque		
		Règlement du fournisseur BBR		326,29

2, Les exportations

❖ Les opérations d'exportations sont exonérées de la TVA.

Application 12

- Cours au 18/09/07 : EUR/GBP : 0,6999 (1€=0,6999£)
- Cours au 25/09/07 : EUR/GBP : 0,6944
 - Calcul du montant de la vente au 18/09/07 :

$$\frac{600}{0,6999} = 857,26€$$

411		18/09/07		
		Clients	857,26	
	707	Ventes de marchandises		857,26
		Vente à London Set Up de 600£		

- Montant du règlement du 25/09/07 :

$$\frac{600}{0,6944} = 864,06€$$
- Gain ou perte de change au 25/09/07 :

$$864,06 - 857,26 = 6,80€ \text{ (Gain de change)}$$

512		25/09/07		
		Banque	864,06	
	411	Clients		857,26
	766	Gain de change		6,80

Partie II Les opérations courantes

B, Les opérations intracommunautaires

1, Les acquisitions

- ❖ Elles sont soumises à la TVA française perçue par l'entreprise.
- ❖ Il s'agit :
 - D'une TVA déductible à récupérer.
 - D'une TVA à payer pour l'Etat.

} **Même Montant !**

Application 13

607		Achats de marchandises	490	
	512	Banque		490
		Achat Mirales		
		20/09/07		
445662		TVA déductible intracommunautaire	96,04	
	4452	TVA due intracommunautaire		96,04

2, Les ventes

- ❖ Elles sont exonérées de TVA.

Application 14

		30/09/07		
512		Banque	750	
	707	Ventes de marchandises		750
		Vente à Bompardo		

Partie II Les opérations courantes

Chapitre 2 La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

I/ Généralité

- ❖ La Taxe sur la Valeur Ajoutée est un impôt **supporté par le consommateur final** mais **collectée et reversé à l'Etat par chaque entreprise intermédiaire** en proportion de la **valeur ajoutée** qu'elle a apportée au produit.

Application 15

- L'Etat doit percevoir : $196 + 58,8 + 98 = 352,8\text{€}$ pour ce produit, ce qui correspond à la taxe sur la somme des valeurs ajoutées des différents intermédiaires.

II/ Traitement comptable

- ❖ En comptabilité, le montant de TVA à reverser à l'Etat se calcule selon le principe suivant :
 - Chaque entreprise paye la taxe sur ses achats et collecte la taxe sur ses ventes.
 - Elle versera à l'Etat la différence entre la **TVA collectée** et la **TVA payée** (=TVA déductible).

	Producteur	Grossiste	Détaillant
TVA collectée	196	254,8	352,8
TVA déductible	0	196	254,8
TVA à reverser	196	58,8	98

- L'Etat va donc percevoir : $196 + 58,8 + 98 = 352,8\text{€}$
- ❖ **Si TVA collectée > TVA déductibles** : TVA à décaisser réglée entre le 15 et le 23 du mois suivant son calcul.
- ❖ **Si TVA collectée < TVA déductibles** : crédit de TVA à reporter sur les mois suivants.

Partie II Les opérations courantes

	Janvier 2007	Février 2007	Mars 207
TVA sur Ventes à 5,5%	1375	1760	1320
TVA sur Ventes à 19,6%	9604	10486	7840
TOTAL TVA COLLECTE	10979	12246	9160
TVA sur Achats marchandises à 19,6%	2352	3136	2548
TVA sur Achats matières premières à 5,5%	275	495	330
TVA sur Achats d'immo. A 19,6%		11760	
TOTAL TVA DEDUCTIBLE	2627	15391	2878
TVA DUE	8352	-3145	6282
TVA A DECAISSER	8352		3137
CREDIT DE TVA		3145	

- $25000 \times 0,055 = 1375$
- $\frac{58604}{1,196} = 49000 \text{ HT} \times 0,196 = 9604$
- $6182 - 3145 = 3137$

Enregistrements

- ❖ A la fin de chaque mois, on enregistre la TVA due :
 - S'il y'a de la TVA à décaisser : **44551-Etat-TVA à décaisser**

		31/N		
44571		Etat-TVA collectée	X	
	44562	Etat-TVA déductible sur immo.		X
	44566	Etat-TVA déductible sur ABS		X
	44551	Etat-TVA à décaisser		X
		TVA du mois N		
		15/02		
44551		Etat-TVA à décaisser	X	
	512	Banque		X

Partie II Les opérations courantes

- S'il y'a un crédit de TVA : **44567-Crédit de TVA à reporter**

		31/N		
44571		Etat-TVA collectée	X	
44567		Crédit de TVA à reporter	X	
	44562	Etat-TVA déductible sur immo.		X
	44566	Etat-TVA déductible sur ABS		X
		TVA du mois N		
		15/02		
44551		Etat-TVA à décaisser		X
	512	Banque		X

Application 16

		31/01		
44571		Etat-TVA collectée	10979	
	44566	Etat-TVA déductible sur ABS		2627
	44551	Etat-TVA à décaisser		8352
		TVA du mois de Janvier		
		15/02		
44551		Etat-TVA à décaisser	8352	
	512	Banque		8352
		28/02		
44571		Etat-TVA collectée	12246	
44567		Crédit de TVA à reporter	3145	
	44562	Etat-TVA déductible sur immo		11760
	44566	Etat-TVA déductible sur ABS		3631
		TVA du mois de Février		

Partie II Les opérations courantes

44571		31/03		
		Etat-TVA collectée	9160	
	44567	Crédit de TVA à reporter		3145
	44566	Etat-TVA déductible sur ABS	2878	
	44551	Etat-TVA à décaisser		3137
		TVA du mois de Mars		
		15/04		
44551		Etat-TVA à décaisser	3137	
	512	Banque		3137

Chapitre 3 : Les Charges personnelles

I/ Les composantes d'un bulletin de paye

A, Le salaire brut

- ❖ Il est composé :
 - **Du salaire de base** (salaire établi sur le contrat de travail) → 151,67h par mois
 - Augmenté éventuellement par
 - **Des primes** (de rendement, d'ancienneté..)
 - **De diverses indemnités** (heures supplémentaire)
- ❖ **Les heures supplémentaire sont les heures effectuées au delà de la durée légale de travail, elles sont payées d'avantage.** Les heures supplémentaires sont calculées à la semaine et sont rémunérées
- ❖ Quelle que soit la taille de l'entreprise :
 - **De la 36eme heure à la 43eme : majoration de 25%**
 - **A partir de la 44eme heure : majoration de 50%**

Application 17

Salaire de base	2100
+Prime	100
+HS a 25%	16x17.31=276.96
+HS a 50%	4x17.31=83.08
= Salaire	2560.05

Partie II Les opérations courantes

B, Les cotisations sociales

- ❖ **Le salaire brut est soumis à des cotisations :**
 - **A la charge de l'employés → cotisations salariales.**
 - **A la charge de l'employeur → charges patronales.**
- ❖ **On distingue :**
 - **Les cotisations de Sécurité Sociale versées à l'URSSAF** (Union de Recouvrement des Sécurités Sociale et des Allocations familiales).
 - **Les cotisations chômage versées aux ASSEDIC/Pole Emploi** (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce).
 - **Les cotisations de retraite complémentaire versées aux caisses de retraite.**

C, Le cas particulier du « salaire plafond »

- ❖ **Le salaire plafond est un salaire fixé par décret, sur lequel sont calculées certaines cotisations**
 - Aujourd'hui, plafond de Sécurité Sociale 3031€
- ❖ **Si Salaire brut > salaire plafond → calcul sur plafond**
- ❖ **Si salaire brut < salaire plafond → calcul sur brut**

D, Le salaire net et le bulletin de salaire

- ❖ **Le salaire net à payer :**
 - Salaire net = Salaire brut – Cotisations sociales**
- ❖ **Les bulletins de salaire reprennent tous les éléments relatifs au salaire (salaire brut, cotisations, net à payer).**
- ❖ **Le salaire net imposable est plus important que le salaire net.**
 - Salaire net imposable = Salaire net à payer + CSG non-déductible et CRDS**
 - **CSG** : Contribution sociale généralisé → tous les revenus
 - **CRDS** : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

II/ L'enregistrement des charges de personnel

- ❖ **Les cotisations sociales des salariés sont retenues sur le salaire brut par l'employeur et versées en même temps que les charges patronales aux organismes sociaux**
- ❖ **Les comptes utilisés :**
 - **641 – Rémunérations du personnel (Brut)**
 - **421 – Personnel rémunérations dues**
 - **645 – Charges de sécurité sociale (Charges patronales)**
 - **43 – Sécurité sociale et autres organismes sociaux**

Partie II Les opérations courantes

Application 17 bis

		30/01/10		
641		Rémunérations du personnel	2460.04	
6414		Indemnités	100	
	421	Personnel - Rémunérations dues Salaire Brut + indemnités octobre 2007		2560.04
		30/01/10		
	421	Personnel - Rémunérations dues	472.12	
	431	Sécurité sociale		313.40
	437	Autres organismes sociaux Cotisations salariales octobre 2007		158.72
		30/01/10		
645		Charges de sécurité sociale	1081.85	
	431	Sécurité sociale		830.97
		Autres organismes sociaux Charges patronales octobre 2007		250.88
		30/01/10		
421		Personnel - Rémunérations dues	2087.92	
	512	Banque Règlement salaire octobre 2007		2087.92
		30/01/10		
431		Sécurité sociale	1144.37	
409		Autres organismes sociaux	409.60	
		Banque Règlement des charges sociales		1553.97

Partie II Les opérations courantes

Chapitre 4 : Les opérations de trésorerie

→ Tous les moyens mis à la disposition de l'entreprise.

I/ Définition de la trésorerie

A, Trésorerie positive : les disponibilités

- ❖ Se compose :
 - Des espèces
 - Des dépôts bancaires

B, Trésorerie négative : les découverts

- ❖ Il s'agit de sommes mises à la disposition du client, sans dépôt préalable, qui devront être remboursées.

II/ Les instruments de paiement

- ❖ **Espèces**
- ❖ **Chèques** : écrit par lequel une personne (*le tireur*) qui a des fonds déposés dans une banque (*le tiré*) lui donne l'ordre de payer une certaine somme au profit d'une personne désignée (*le bénéficiaire*).
- ❖ **Virement** : écrit par lequel une personne qui des fonds déposés dans une banque lui donne l'ordre de transférer une somme déterminée sur le compte d'une autre personne (*le bénéficiaire*).
- ❖ **Carte bancaire**

III/ Les effets de commerce

- ❖ Ce sont des titres qui constatent l'existence, au profit du porteur, d'une créance à court terme et qui sert à son paiement.

A, Lettres de change

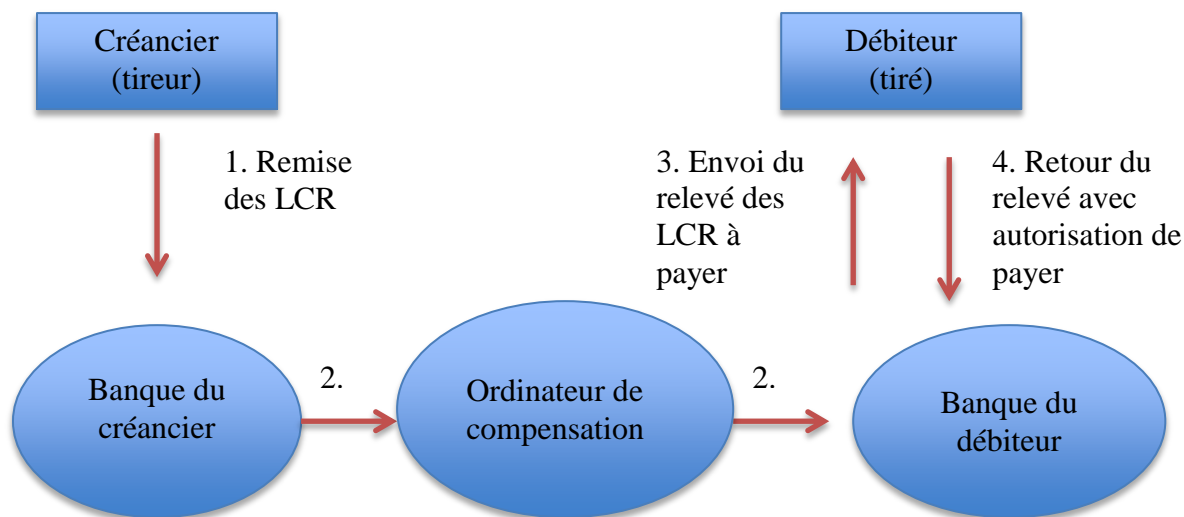
1, Définition

- ❖ Écrit par lequel une personne (*le tireur*) donne l'ordre à son débiteur (*le tiré*) de payer à une date fixée (*l'échéance*) une somme déterminée à une personne désignée (*le bénéficiaire*). La personne désignée n'est pas forcément le tireur, il peut y avoir 3 agents).

Partie II Les opérations courantes

2, Lettre de change relevé

- ❖ Il y'a une obligation de validation. Lorsque la lettre de change est faite, le statut du tireur peut varier. La lettre de change, préalablement accepté par le client, devient une créance amovible.
- ❖ Circulation de la LCR :
 - Elle circule de manière automatisée entre banque, le support papier étant converti sur support informatique dès son entrée dans le circuit bancaire.



B, Utilisation des effets de commerce

- ❖ Le paiement des effets de commerce peut s'effectuer :
 - **A l'échéance** (remise à l'**encaissement** de l'effet).
 - **Avant échéance** (remise à l'**escompte** de l'effet).

1, La remise à l'encaissement

- ❖ Elle s'effectue par l'intermédiaire d'une banque qui va prélever une commission forfaitaire soumise à la TVA pour le service de recouvrement qu'elle assure.

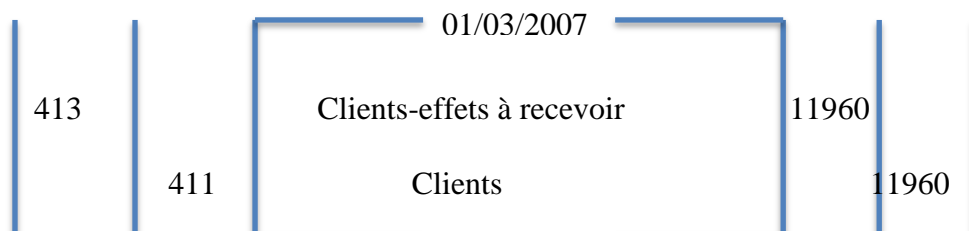
$$\text{Valeur nominale} - \text{Commission TTC} = \text{Valeur nette en compte}$$

Comptabilisation

Application 18

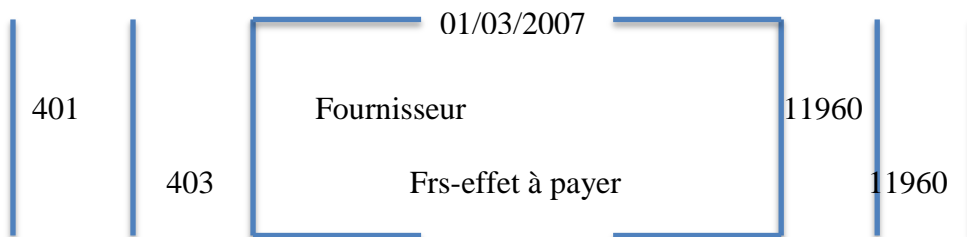
➤ **Création de la LCR**

- Chez Martin (Fournisseur)



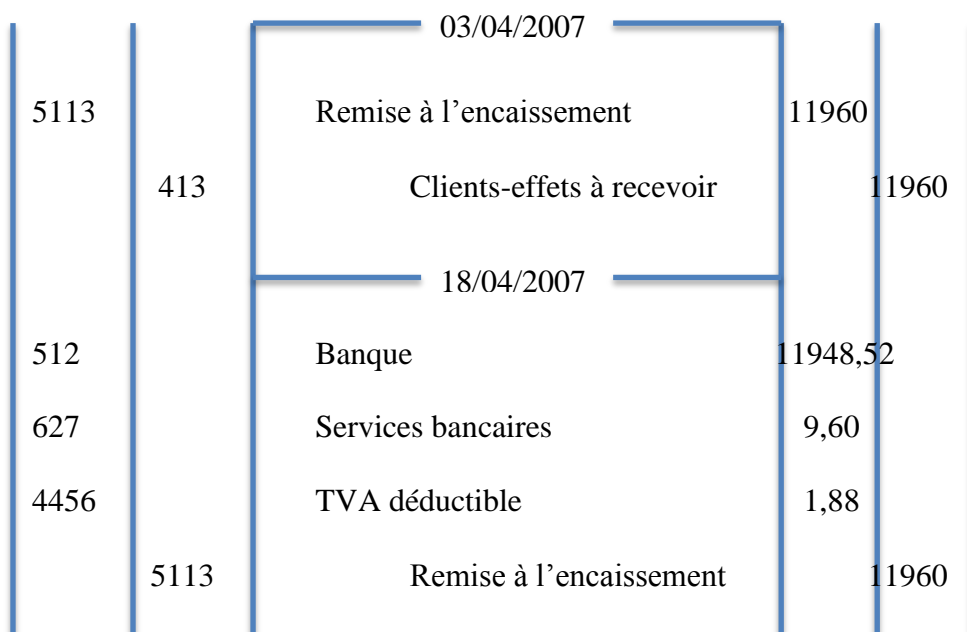
Partie II Les opérations courantes

- Chez Ledoux (client)

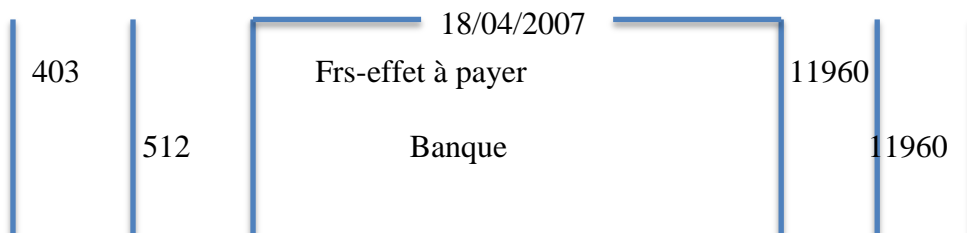


- Remise à l'encaissement : en rémunération du service rendu, la banque retient une commission d'encaissement.

- Chez Martin



- Chez Ledoux (client)



2, La remise à l'escompte

- ❖ Il s'agit d'une opération de crédit par laquelle une banque avance à une entreprise le montant d'une créance détenue par cette dernière.
- ❖ La banque va prélever une commission forfaitaire soumise à TVA pour le service de recouvrement qu'elle assure ainsi qu'une escompte qui représente l'intérêt de l'argent avancé.

$$\text{Commission TTC} + \text{Escompte} = \text{AgiOS}$$

Partie II Les opérations courantes

*Valeur nominale de l'effet – Agios
= Valeur nette en compte*

❖ L'escompte se calcule selon la formule suivante :

$$E = \frac{\text{Nominal} \times \text{Taux d'intérêt} \times n}{360}$$

où n = nombre de jours exact entre la date de remise à l'escompte et la date de l'échéance.

Comptabilisation

Application 19

$$E = \frac{62700 \times 0,12 \times 74}{360}$$

➤ Création de la LCR :

○ Chez Burox (fournisseur)

413		-/-/2007			
	411	Clients-effets à recevoir	62700		
		Clients		62700	

○ Chez Satory (client)

401		-/-/2007			
	403	Fournisseur	62700		
		Frs-effets à payer		62700	

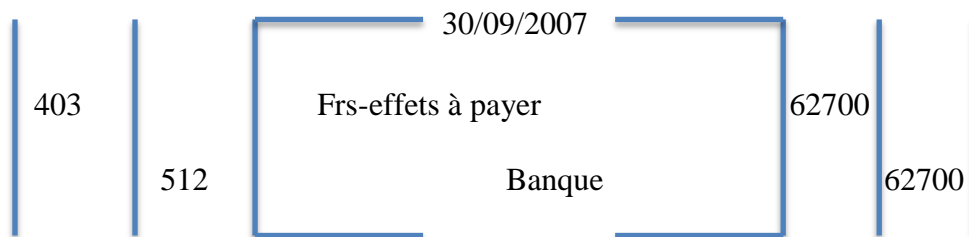
➤ Remise à l'escompte

○ Chez Burox

		18/07/2007			
5114		Remise à l'escompte	62700		
	413	Clients-effets à recevoir	62700		
		18/04/2007			
512		Banque	61111,54		
627		Services bancaires	35		
4456		TVA déductible	6,86		
661		Charges d'intérêts	1546		
	5113	Remise à l'escompte	62700		

Partie II Les opérations courantes

- Chez Satory

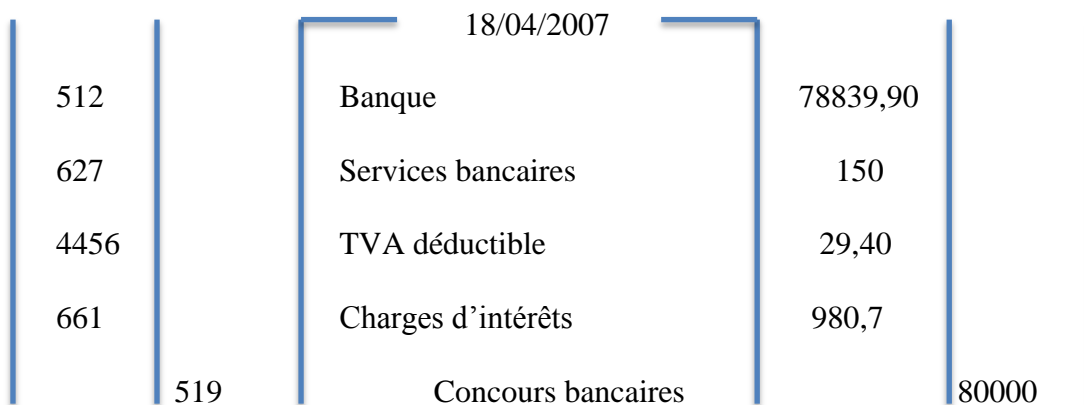


C, La LCR magnétique

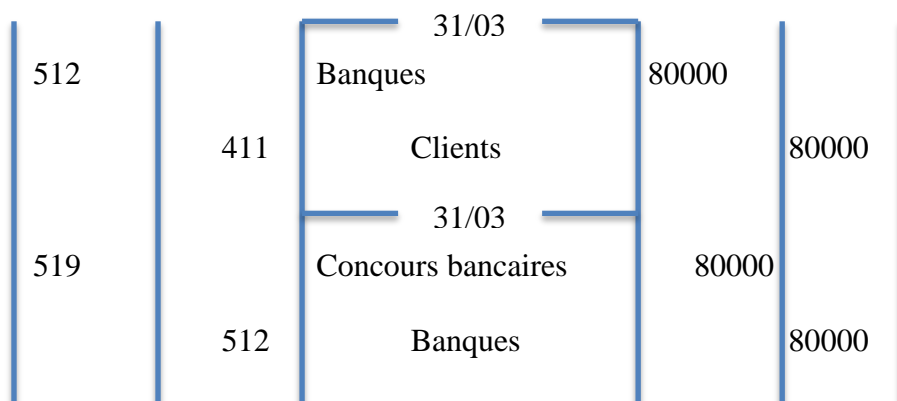
- ❖ Elle évite la création de tout document sur papier. **Les informations sont transmises par connexion directe entre l'ordinateur du tireur et celui du banquier (télétransmission).**
- ❖ **Mais l'absence de document écrit fait qu'elle n'est pas légalement considérée comme une lettre de change (étrangère au domaine du droit cambiaire).**
- ❖ Sa présentation à la banque s'enregistre comme l'obtention d'un crédit bancaire, en utilisant :
519-Concours bancaires courants

Application 19 (suite)

- Lors de la remise à l'escompte :



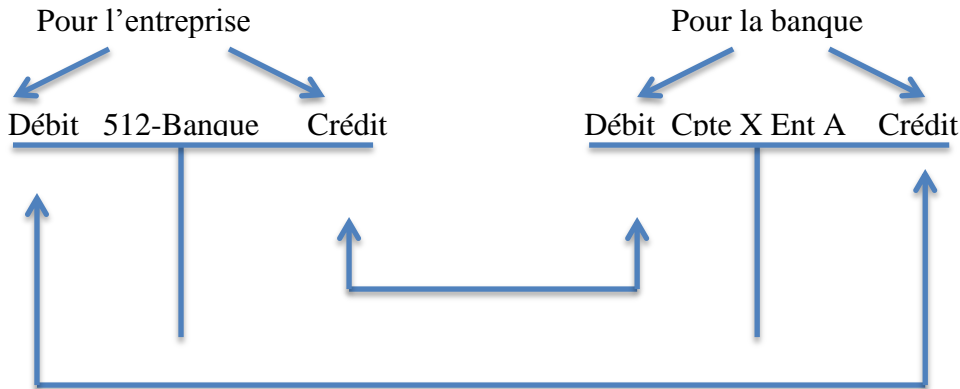
- Lors du règlement définitif des clients



Partie II Les opérations courantes

IV/ Le contrôle de la trésorerie

A, La réciprocité des comptes



B, Etat de rapprochement

- ❖ La simultanéité des enregistrements n'est jamais parfaite des deux côtés, **il peut donc y avoir des différences dans les soldes de fin de mois des deux comptes.**
 - 1) Le point de départ est constitué des **soldes de fin** de période des deux comptes.
 - 2) On **pointe** les opérations communes aux deux comptabilités.
 - 3) On note les opérations non enregistrées :
 - Dans le compte 512-Banque s'il s'agit d'opérations figurant sur le relevé bancaire.

Partie III Les opérations de fin d'exercice

1

- ❖ Le **principe de prudence** conduit les entreprises à notamment constater à la clôture de l'exercice **toutes les diminutions de valeur potentielles**
- ❖ Cette perte de valeur probable s'appelle une **dépréciation**
- ❖ L'entreprise constate
 - **Provisions pour dépréciation** sur les éléments de l'**actif**
 - Et des **provisions pour risques et charges** constatées au **passif**

Chapitre 1 Evaluation et comptabilisation des stocks

I/ L'inventaire des stocks

- ❖ L'inventaire est obligatoire, au minimum une fois par an.
- ❖ Il a pour objectif :
 - **Comptabiliser les variations de stocks.**
 - **Déterminer les dépréciations éventuelles en comparant leur valeur d'entrée et la valeur actuelle.**

II/ Les variations de stocks

- ❖ Les entreprises peuvent posséder deux catégories de stocks :
 - Les stocks de **biens achetés** (MPs, marchandises).
 - Les stocks de **biens fabriqués** (encours de production, produits finis).
- ❖ A l'inventaire on procède à la valorisation des stocks de fin d'exercice.

A, Les stocks de biens achetés

- ❖ L'entreprise constate chaque année la variation des stocks.
Variation de stocks = Stock initial – Stock final
 - Une diminution du stock est assimilée à une charge
 - Une augmentation des stocks est considérée comme une réduction des charges
- ❖ Cette variation de stocks s'enregistre

603. Variation des stocks

Partie III Les opérations de fin d'exercice

6031	31	<div style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">31/12/07</div> Variation de stock matière première Stock matières premières	18 000		18 000
31	6031	Annulation stock initial <div style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">31/12/07</div> Stock matières premières Variation de stock MPs Enregistrement Stock final	22 000		22 000

Application 26

B, Les stocks de biens fabriqués

- ❖ L'entreprise constate chaque année la variation des stocks :
 $Variation\ de\ stock = stock\ final - stock\ initial$
- ❖ Une augmentation des stocks est considérée comme un produit.
- ❖ Une diminution des stocks est assimilée à une réduction des produits
- ❖ La variation s'enregistre dans le compte : **713-Production stockée**

Application 26

7135	35	<div style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">31/12/07</div> Production stockée produits finis Stock produits finis Annulation du stock initial	6000		6000
35	7135	<div style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">31/12/07</div> Stock produits finis Production stockée Enregistrement du stock final	7200		7200

III/ Les dépréciations des stocks

- ❖ A la clôture de l'exercice, on effectue une comparaison entre le **coût à l'inventaire** et la **valeur de revente** sur le marché ou **valeur probable** de réalisation.
 - Si la valeur de revente sur le marché < coût à l'inventaire, il convient de constater une dépréciation pour un montant égal à :

Coût à l'inventaire – Valeur de revente

Application 27

Type stock	Stock 31/12/07	Valeur revente	Provision 07	Provision 06	Ajustement
Mat 1ères	7500	7300	200		+200 (DAP)
Prod. Finis	4600	4000	600	150	+450 (DAP)
March.	5000	4900	100	300	-200 (RAP)

		31/12/07			
681		Dotation aux amortissements et prov.		650	
	391	Provision pour dépréciation stock Mat. 1ère			200
	395	Provision pour dépréciation stock PF			450
		Dotation 2007			
		31/12/07			
397		Provision pour dépréciation stock M.		200	
	781	Reprise sur amortissements et prov.			200
		Reprise 2007			

Chapitre 2 Evaluation et comptabilisation des créances

I/ L'inventaire des créances

Partie III Les opérations de fin d'exercice

- ❖ Il consiste à repérer celles qui sont **dépréciées** ou **sans valeur**.
- ❖ On distingue celles :
 - Pour lesquelles subsistent des **chances de recouvrement**, même partiel ; la perte de valeur est constatée par une dépréciation.
 - **Définitivement irrécouvrables** qui doivent être sortie des comptes.

II/ Dépréciation des créances

- ❖ On transfère les créances qui présentent un risque dans le compte : **416-Clients douteux**.
- ❖ **Le montant de la dépréciation doit être égal à la perte probable.**
- ❖ **On calcule toujours le montant de la provision sur le montant HT de la créance.**
 $Provision = Créance\ HT \times \% \text{ de perte probable}$

III/ Créances irrécouvrables

- ❖ Une perte probable peut se transformer en perte certaine lorsque la créance devient totalement irrécouvrable.
- ❖ Il faut donc enregistrer cette perte pour son montant **HT** dans le compte : **654-Perte sur créance irrécouvrable**.
- ❖ Cette perte donne alors lieu à un remboursement de la TVA collectée sur la vente initiale par l'intermédiaire du compte **4455-TVA à décaisser**.

Clients	Créances TTC	Créances HT	TVA	Provision 2006	Provision 2007	DAP	RAP	Créances recouvrables
PORTE	3088	2581,94	506,06	200	1549,16	1349,16		
MARTIN	5382	4500	882	1500	675		825	
LUC	2511,60	2100	411,6	840	0		840	2100
PIERRE	3109,60	2600	509,6	1300	1820	520		
JAMES	1554,80	1300	254,8	-	390	390		
TOTAL						2259,16	1665	

		31/12/07					
681	4911	Dotations aux amortissements et prov. Provisions pour dépréciations clients	Dotations 2007	31/12/07	Provision pour dépréciation client	2259,16	2259,16
4911						1665	

Partie III Les opérations de fin d'exercice

	781	Reprise sur amortissement et prov.		1665
		Reprises 2007		
		31/12/07		
654		Perte sur créance irrécouvrable	2100	
4455		Etat-TVA à décaisser	411,6	
	416	Clients douteux		2511,6
		Créances irrécouvrables		

Chapitre 3 Le principe de séparation des exercices

- ❖ Les comptes de charges et de produits doivent être ajustés de manière qu'ils comprennent :
 - Toutes les charges et les produits résultant de l'activité de l'exercice.
 - Rien que ces charges et ces produits.

I/ Charges et produits non encore comptabilisés

A, Charges à payer

- ❖ Il s'agit de charges imputables au résultat de l'exercice mais qui ne seront enregistrées qu'au cours de l'exercice suivant.
- ❖ Dans ce cas on comptabilise :
 - La charge au débit du compte correspondant.
 - La TVA correspondante au débit du compte : **4458-Etat-TVA à régulariser**.
 - La contrepartie au crédit d'un compte de dette à régulariser (compte qui comprend un 8 en troisième position) : **408-Fournisseur-Factures non parvenues**.

Application 31

		31/12/07		
607		Achats de marchandises	10000	
4458		Etat-TVA à régulariser	1960	
	408	Fournisseurs-factures non parvenues		11960
		Régularisation des charges		

Partie III Les opérations de fin d'exercice

❖ Les écritures concernant les charges à payer sont contre-passées au début de l'exercice suivant.

Application 31 (suite)

		01/01/08			
408		Frs-factures non parvenues	11960		
	607	Achats de marchandises			10000
	4458	Etat-TVA à régulariser			1960

➤ Le 12/01, SuperU reçoit la facture du fournisseur X.

		12/01/08			
607		Achats de marchandises	10000		
4456		Etat-TVA déductible	1960		
	401	Fournisseurs X			11960
		Facture n°...			

B, Produits à recevoir

- ❖ Il s'agit de produits à inclure au résultat de l'exercice alors qu'ils ne seront enregistrés qu'au cours de l'exercice suivant.
- ❖ Dans ce cas, on comptabilise :
 - Le produit au **crédit** du compte correspondant.
 - La TVA correspondante au **crédit** du compte : **4457-Etat-TVA collectée** (exigible à la livraison bien).
 - OU 4458-Etat-TVA à régulariser** (si non exigible, service).
 - La contrepartie au débit d'un compte de créance à régulariser (compte qui comprend un 8 en troisième position) : **4181-Client-Factures à établir**.

Application 31

		31/12/07			
4181		Clients-factures à établir	2392		
	707	Vente de marchandises			2000
	4457	Etat-TVA collectée			392
		Régularisation des produits			

Partie III Les opérations de fin d'exercice

- ❖ Les écritures concernant les produits à recevoir sont contre-passés au début de l'exercice suivant.

II/ Charges et produits constatés d'avance

- ❖ Il arrive quelque fois que l'on enregistre un document comptable avant que le produit ne soit livré ou le service rendu.

A, Charges constatées d'avance

- ❖ Il s'agit dans ce cas d'une charge ou d'une partie de charge comptabilisée alors qu'elle concerne l'exercice suivant.

Application 31

- Dans ce cas :
 - On débite **486-Charges constatées d'avance**.
 - On crédite le compte de charge concerné.
- Montant qui ne concerne pas l'exercice 2007 :

$$1100 \times \frac{9}{12} = 825\text{€}$$

		31/12/07					
486	616	Charges constatée d'avance	Assurance	Régularisation des charges	825	825	825

- L'écriture est contre-passée à l'ouverture de l'exercice suivant.

		01/01/08					
616	486	Assurance	Charges constatée d'avance	Contre-passation	825	825	825

B, Produits constatés d'avance

- ❖ La procédure est la même mais de sens opposés.
 - On débite le compte de produit concerné,

Partie III Les opérations de fin d'exercice

- On crédite **487-Produits constatés d'avance**.

Application 31

- Montant qui ne concerne pas l'exercice 2007 :

$$24000 \times \frac{11}{12} = 22000\text{€}$$

751	487	<p style="text-align: center;">31/12/07</p> <p style="text-align: center;">Redevances pour brevets</p> <p style="text-align: center;">Produits constatés d'avance</p> <p style="text-align: center;">Régularisation des produits</p>	22000	22000
-----	-----	---	-------	-------

- L'écriture est contre-passée à l'ouverture de l'exercice suivant.

487	751	<p style="text-align: center;">01/01/08</p> <p style="text-align: center;">Produits constatés d'avance</p> <p style="text-align: center;">Redevances pour brevets</p> <p style="text-align: center;">Contre-passation</p>	22000	22000
-----	-----	--	-------	-------

III/ Provisions

- ❖ Une provision est une dette dont le paiement est certain ou probable mais dont le montant ou l'échéance ne sont pas connus avec précision.

A, Provisions pour risques

- ❖ Les provisions pour risques s'enregistrent par l'intermédiaire du compte : **151-Provisions pour risques**.

Application 32

687	1511	<p style="text-align: center;">31/12/07</p> <p style="text-align: center;">Dotations aux provisions exceptionnelles</p> <p style="text-align: center;">Provisions pour litiges</p> <p style="text-align: center;">Indemnité probable sur litige Leroux</p>	50000	50000
-----	------	--	-------	-------

Partie III Les opérations de fin d'exercice

		14/11/08		
6718	512	Autres charges exceptionnelles Banques Exécution du jugement du 25/10/08	60000	60000

➤ A la clôture de l'exercice, Robotix annule la provision devenue sans objet.

		31/12/08		
1511	787	Provisions pour litiges Reprises sur provisions exceptionnelles Litige Leroux définitivement réglé	50000	50000

B, Provisions pour charges

❖ Les provisions pour charges s'enregistrent par l'intermédiaire du compte : **157-Provisions pour charges.**

Application 33

➤ Acquisition du navire

		01/01/N		
2182	404	Matériel de transport Fournisseur d'immo.	20000000	20000000

➤ Amortissements

		31/12/N, N+1,...		
681	28182	Dotations aux amortissements Amortissement matériel de transport (2000000/20)	1000000	1000000

Partie III Les opérations de fin d'exercice

➤ Provisions en N, N+1, N+2,...

681	1572	<p>31/12/N, N+1,...</p> <p>Dotations aux amortissements Provisions pour charges</p> <p>(3000000/5)</p>	600000	600000
-----	------	--	--------	--------

➤ Entretien et reprise en N+5

615	407	<p>Début N+5</p> <p>Entretiens et réparations Fournisseur</p>	3500000	3500000
1572	781	<p>31/12/N+5</p> <p>Provisions pour charges Reprises sur provisions exploit</p>	3000000	3000000